



Cahier de revendications de l'intersyndicale nationale douanière

page 2 : revendications des Hauts-de-France

page 3 : revendications de Paris-Aéroports

page 4 : revendications de la Bretagne

page 5 : revendications de l'Île-de-France

LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE DES HAUTS-DE-FRANCE

L'intersyndicale réunie le 22 février 2019 a procédé au dépouillement des revendications déposées par les agents dans les urnes prévues à cet effet.

Vous trouverez ci-dessous la liste non-exhaustive des principales revendications :

- Augmentation pour l'ensemble des agents SU et CO des heures de nuit, de dimanche et de jour férié à 7,00 € brut
- Augmentation du point d'indice avec indexation sur l'inflation
- Augmentation de la grille indiciaire
- Suppression de la journée de carence
- Prise en charge par l'état, d'au moins 50% de la complémentaire santé
- Intégration totale des primes dans le calcul des droits à pension
- Indemnité mensuelle Brexit pérenne de 120 € pour l'ensemble des agents des douanes
- Augmentation de l'IRTI (Indemnité de risques à taux inversé) pour les SU et de l'ACF (Allocation complémentaire de fonctions) pour les AG/CO
- Pour les services actifs SU et CO à venir, bonification au prorata de toutes les années effectuées en actif, avec suppression des bornes d'âge
- Pour les SU, en matière d'habillement : abondement du carnet à points, amélioration de la qualité des vêtements et réduction des délais de livraison
- Retour au système des compensations exceptionnelles
- Revalorisation de la prime CAMARI (Certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle)
- En surveillance, rétablissement des heures de sport
- Passage des agents de catégorie C en B
- Formation professionnelle en présentiel et adaptée aux réalités du terrain : suppression du e-learning
- Instauration d'un repos compensateur à hauteur de 25 % sur les heures de nuit effectuées
- Pour les SU, définir un maximum en pourcentage d'heures de nuit par mois
- Application non restrictive de la note sur les AEA (autorisations exceptionnelles d'absence)
- Revalorisation des chèques déjeuner
- Augmentation et même création (pour Arras) de l'indemnité de résidence
- Re-création de la Division d'Arras avec maintien sur la DR de Dunkerque
- Maintien des missions comptables et du recouvrement à la DGDDI
- Aménagement des locaux en totale concertation avec les agents (réfection des locaux, agrandissement et aménagement des locaux sociaux, des hangars de contrôle fonctionnels...)
- Prime de départ à la retraite d'un mois de salaire
- Possibilité de cumuler les NBI (Nouvelle bonification indiciaire)
- Prise en charge totale des frais de déplacement pour les concours
- Réinstauration de la cessation progressive d'activité
- Suppression des indicateurs de performance
- Sur les mêmes résidences, respect du tableau interne de mutation
- Stop à la remise en cause des missions douanières au nom de la fluidité des trafics
- Non au mépris d'une certaine hiérarchie vis-à-vis des agents

LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE PARIS AÉROPORTS

Inspirés par nos collègues, nous, l'intersyndicale douanière de Paris-Aéroports (Roissy, Orly et Le Bourget) portons les revendications suivantes :

- Augmentation pour l'ensemble des agents SU et CO des heures de nuit, de dimanche et de jour férié à 7,00 € brut, augmentation du point d'indice avec indexation sur l'inflation et augmentation de la grille indiciaire
- Respect de la comptabilisation en heures de nuit des prolongations de service de nuit
- Suppression de la journée de carence
- Prise en charge par l'État, d'au moins 50% de la complémentaire santé
- Intégration totale des primes dans le calcul des droits à pension
- Augmentation de l'IRTI (Indemnité de risques à taux inversé) pour les SU et de l'ACF (Allocation complémentaire de fonctions) pour les AG/CO
- Pour les services actifs SU et CO actuels et à venir, bonification pleine et entière (sans plancher, ni plafond) au prorata de toutes les années réellement effectuées en actif pour tous les agents concernés avec suppression des bornes d'âge
- Pour les SU, en matière d'habillement : abondement du carnet à points, amélioration de la qualité des vêtements et réduction des délais de livraison
- En surveillance, rétablissement des heures de sport
- Passage des agents de catégorie C en B, dès acquisition des critères statutaires pour la Liste d'Aptitude
- Formation professionnelle en présentiel et adaptée aux réalités du terrain: suppression du elearning
- Instauration d'un repos compensateur à hauteur de 25 % sur les heures de nuit effectuées
- Pour les SU, définir un maximum en pourcentage d'heures de nuit par mois
- Application non restrictive de la note sur les AEA (autorisations exceptionnelles d'absence)
- Revalorisation des chèques déjeuner
- La comptabilisation automatique de l'heure de repas non prise, avec indemnisation forfaitaire du repas à 15,25 euros
- Une meilleure prise en charge administrative des demandes de remboursement CHORUS, avec simplification de la procédure.
- Maintien des missions comptables et du recouvrement à la DGDDI
- Aménagement des locaux en totale concertation avec les agents (réfection des locaux, agrandissement et aménagement des locaux sociaux, des hangars de contrôle fonctionnels...)
- Prime de départ à la retraite d'un mois de salaire
- Possibilité de cumuler les NBI (Nouvelle bonification indiciaire)
- Prise en charge totale des frais de déplacement pour les concours
- Le quart d'heure chauffeur attribué à l'ensemble des brigades
- Prise en compte des délais de route réels
- Une garantie de stationnement pour l'ensemble des agents, avec places de parking réservées
- Réinstauration de la cessation progressive d'activité
- Suppression des indicateurs de performance
- Sur les mêmes résidences, respect du tableau interne de mutation
- Stop à la remise en cause des missions douanières au nom de la fluidité des trafics
- Non au mépris d'une certaine hiérarchie vis-à-vis des agents.
- Adapter le matériel douanier aux spécificités de Roissy/Le Bourget/Orly (ex : gilets pare balles floqués, vestes en dotation individuelle pour les OP/CO)

LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE BRETAGNE

- **DENONCE** l'impréparation de l'État Français face à un défi majeur pour l'Union Européenne : le BREXIT, sortie de la Grande Bretagne du Marché Commun.

Depuis 25 ans, notre administration, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, subit un plan social qui ne dit pas son nom : baisse continue des moyens et des effectifs.

6000 emplois supprimés soit une moyenne de 240 par an. Les agents des DOUANES exercent déjà leurs fonctions dans des conditions difficiles, sous pression continue.

Gouverner c'est prévoir or, depuis 3 ans rien n'a été fait pour anticiper le BREXIT par un recrutement de nouveaux douaniers à la hauteur des enjeux. Notre administration en est réduite à proposer en catastrophe, à deux semaines de l'échéance, des détachements temporaires à des volontaires exerçant dans des services non frontaliers.

Conséquence : on s'achemine vers des contrôles au rabais, allégés, avec les risques que cela induit : contrebande d'armes, de cigarettes, de produits stupéfiants, de contrefaçons, évasion de capitaux, importation de produits sensibles ne répondant pas aux normes européennes tels que médicaments, jouets, agroalimentaire.

Pour ce qui concerne la BRETAGNE, les ports de ROSCOFF et ST MALO seront plus particulièrement touchés mais le BREXIT n'impactera pas que les services frontaliers ou les aéroports : l'ensemble des sites douaniers devra faire face à une explosion de leurs charges de travail, que ce soit BREST, QUIMPER, ST BRIEUC, RENNES et LORIENT.

L'implantation prévue d'un Bureau des Douanes en charge du dédouanement des marchandises sur le port de ROSCOFF a été abandonnée à quelques semaines du BREXIT sans augmentation des effectifs du Bureau de BREST qui sera principalement impacté par l'augmentation des formalités.

Le manque d'effectif sera, bien sur, source de gêne voire de blocage pour les opérateurs économiques (exemple : retards aux embarquements et débarquements des ferries, retard dans les formalités d'import ou d'export) et pour les voyageurs (formalités renforcées puisque passage de statut européen à statut pays tiers) empruntant les ports (ferries, paquebots et plaisance) et les aéroports principaux ou secondaires.





- **RECLAME** un abondement important et immédiat des effectifs sur l'ensemble des sites douaniers et l'adaptation des infrastructures aux nouvelles contraintes.

Pour exemple l'effectif prévu (passage de 28 à 34 agents) pour la brigade de ROSCOFF ne permettra pas d'assurer le contrôle et les formalités lors des embarquements et débarquements des ferries, la Brittany Ferries ayant annoncé un doublement des rotations journalières avec la Grande Bretagne pour cause de BREXIT.

Les aménagements actuels des locaux (prévus pour 14 personnes) et des aires de stationnement ne permettront en aucun cas d'absorber l'importance des nouveaux flux.

- **EXIGE** la reconnaissance de la qualité du travail fourni par la revalorisation du taux horaire des heures de nuit, dimanche et jours fériés, de la prime de risque pour les brigades de surveillance et de l'allocation de fonction des agents de la branche opérations commerciales et l'attribution d'une prime BREXIT.

REVENDICATIONS (non exhaustives!) de la Brigade de Surveillance Intérieure du Trans-Manche (BSITM) et des Douanes d'Île-de-France

THÉMATIQUES	Choix du ministre		
	Oui	Non	Précisions
			
 1° Mesures financières			
Revalorisation des salaires (pas de vulgaires primes BREXIT) lié à la hausse des missions, à leur complexification constante (procédures...) aux années d'érosion de pouvoir d'achat, au renchérissement de la vie en Île-de-France et notamment à Paris : impensable/indécent que les douaniers aient moins que les policiers par exemple			
Suppression de toutes les primes de « performance » ainsi que des compensations exceptionnelles arbitraires, nuisibles à l'esprit d'équipe indispensable à une sereine exécution des missions régaliennes et sensibles en douane. Elles suscitent des pratiques dangereuses et des dérives telles qu'à la DNRED, etc			
Revalorisation de l'indemnité de risque à taux indexé (IRTI) au même niveau que les policiers,			
Revalorisation des taux horaires de nuit, de week-end et jour férié, pour prendre en compte l'impact du travail sur la vie familiale et sociale des agents,			
Inclusion de toutes les primes pour le calcul des pensions de retraites			
Retrait de tout jour de carence en cas de maladie : non, être malade n'est pas un sport national et encore moins en douane ! A défaut, leur prise en charge par l'employeur comme cela se fait dans beaucoup de société privées (même de moindre envergure) et à défaut, réactiver le dispositif des indispositions passagères (« ID ») qui a été abrogé alors qu'il coûtait moins cher aux finances publiques que des jours d'arrêt maladie,			
Abrogation RÉTROACTIVE (donc y compris par solidarité pour les agents déjà partis en retraite) de la mesure inique et punitive à plus d'un titre de la limitation de l'âge de départ en retraite pour bénéficier à plein de la bonification pour service actif (concrètement la pénibilité du travail) du 1/5e : sachant qu'avec des études plus longues les personnels entrent dans la vie active plus tard (mais avec un meilleur savoir, que ne renie pas l'administration, voire qu'elle réclame aux agents et utilise ensuite !) et sont donc contraints de travailler plus tard (un agent de la surveillance de 65 ans : une aberration totale !). Le bénéfice de la bonification du 1/5e doit se déclencher dès la 1ere année d'exercice, à raison de 3 mois acquis définitivement pour toute année faite et ce sans limite d'année de service. Suppression de tout malus lié à l'âge de départ en retraite !			
Pour la SURV mais aussi les AG/CO ayant effectué des horaires décalés 10 ans au total (continus ou non) au cours de leur vie professionnelle, possibilité de partir à 62 ans à taux plein (sans décote de trimestre) afin de prendre réellement en compte la perte d'espérance de vie désormais scientifiquement démontrée !			
Prise en charge intégrale du titre de transport en commun (Pass NAVIGO, abonnement SNCF, etc)			
Augmentation des ratios de promotions (notamment avec la sociologie douanière en IdF) pour les Tableaux d'Avancement (y compris de C en B et B en A)			
Gratuité des transports en commun pour les agents des douanes sur le territoire national (comme d'autres services de l'État : militaires, parlementaires, etc)			
En matière de droit de grève, le redonner à tous les agents (SURV et AG/CO) ou, à défaut, que la réquisition ne soit possible que sur la base d'un service minimum, pour des missions précises et non pas des unités/services entiers (donc pas pour tous les agents d'un service désigné mais pour les seuls cotés sur une mission donnée			
 2° Mesures liées au BREXIT			
Augmentation des effectifs à la BSITM, pour pallier à l'ensemble des missions en gare du Nord			
Que les agents soient consultés et connaissent d'avance quels moyens matériels, quels locaux (et où) pour la détaxe et la taxation, des formations adaptées, etc			
Mise en place de contrôles à l'arrivée des Eurostars pour la taxation			

THÉMATIQUES

Choix du ministre

Oui

Non

Précisions



3° Mesures liées site Eurostar

Stop au soutien de la hiérarchie envers la politique commerciale Eurostar, ce qui met les douaniers en porte-à-faux : nous sommes, à tous niveaux, des agents au service de l'État et non d'une société privée ! Plus de considération par la société Eurostar !

Un site Eurostar propre et respectueux envers les agents et les usagers (notamment pour donner une image de rigueur qui évite les conflits et place le service en situation défavorable). Nous ne voulons plus de chauffages KILOUTOU pour chauffer les pieds, terminé la climatisation froide l'hiver !

L'arrêt immédiat et définitif du chantage, brandi soi-disant par Eurostar selon notre hiérarchie mais de fait elle-même aussi, selon lequel « la mission prioritaire de sûreté va passer au privé » si les douaniers ne se plient pas aux exigences commerciales d'Eurostar/SNCF/gares&connexions et demain Auchan, qui a la concession de la gare du Nord pour des décennies ?! Cette pression psychologique que les douaniers ont constamment à l'esprit nuit à la sérénité et à l'objectivité requise au bon exercice de la mission de sûreté !

Une zone de contrôle des douanes enfin adaptée à notre mission : que les agents des douanes soient consultés et entendus sur les moyens matériels et l'organisation optimale nécessaires (nombre de lignes d'appareil à rayons X -les 6 lignes sont inutilisables dans des conditions normales de sécurité- des appareils uniformes qui ne donnent pas une première impression de laisser aller, des bacs&retours de bacs pour toutes, des réglages des portiques adaptés, une signalétique normée, des espaces de travail sécurisés, à l'abri des regards, etc. Bref une zone de contrôle cohérente avec notre mission et la rigueur qui doit s'y rapporter ! Ne pas juste faire reposer toute l'image de l'État et la réussite des contrôles sur les agents, sans leur en donner sérieusement les moyens (ce qui est très mal vécu, comme un désaveu de l'État pour ses agents)

2 agents au portique minimum, pour prendre correctement en charge la sécurisation des personnes ET le positionnement des bagages sur les entrées d'appareils à rayons X



4° Mesures Matérielles

Une brigade décente : des locaux de qualité, propres conformes aux normes, des surfaces enfin adaptées à contenir le nombre d'agents, du matériel qui fonctionne, est maintenu et renouvelé autant que de nécessaire,

Un carnet à point plus efficace et rapide, avec des tenues d'uniformes adaptées et de qualité, des GPB adaptés, des holsters, bombes lacrymo, véhicules adaptés, ordinateurs, etc

Un local décent et aux normes pour exercer nos formations obligatoires de Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention

Des heures hebdomadaires de sport sur temps de service (ce qui semble aller de soi pour des agents de l'État armés, travaillant en horaires décalés, etc) afin d'entretenir leur condition physique et leur santé, ou a défaut la prise en charge intégrale d'un abonnement sportif



5° Mesures organisationnelles

Plus grande considération est unanimement demandée, par des mesures concrètes de soutien (pas juste des paroles, des discours et des visites éclairs de Directeurs...) : une Direction Générale qui entend et est plus réactive à nos doléances avant qu'il y ait un mouvement social, au lieu de tweeter à tout-va !

Remise en place de Prises de Service 30 mn avant ouverture du site Eurostar, contre 15 mn actuellement, pour pouvoir se changer, s'armer, mettre en place le site

Des formations à l'ENDLR qui soient enfin dignes de nos missions, « *capitantes* », avec une pédagogie éprouvée/approuvée par des pédagogues de la formation

Plus de transparence sur les roulements au sein de la DI de Paris, sur le moyen et long terme,

Les Oppositions à Fonctions, très régulières, ne sont pas relevées faute d'effectifs suffisants pour gérer toutes ces procédures durant un service

Les procédures douanières en SURV sont inutilement complexes et lourdes (donc mobilisatrices en moyens humains) : il faut les revoir et les simplifier !

Fin du chantage à la suppression de temps de pause liés au travail sur écran. Elles sont nécessaires à la concentration et la vigilance pour la mission de sûreté

Implantation d'EMCAS